

Communiqué de presse

28 avril 2026

Résultats de l'enquête d'avril 2026 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les banques ont durci leurs critères d'octroi dans toutes les catégories de prêts, en raison d'une augmentation des risques perçus et d'une moindre tolérance au risque
- Les banques prévoient également un durcissement de leurs critères d'octroi au deuxième trimestre, sous l'effet des tensions géopolitiques, des évolutions relatives à l'énergie et de la hausse des coûts de financement
- La demande de prêts des entreprises et des ménages devrait diminuer, en raison d'une réduction du financement des investissements fixes, d'une baisse de la confiance des consommateurs et d'une diminution des dépenses en biens durables
- Près de la moitié des banques de la zone euro utilisent la titrisation pour octroyer de nouveaux prêts, gérer le risque de crédit et améliorer la liquidité et le financement, en s'appuyant sur les entités financières non bancaires pour acheter des prêts titrisés

Selon l'enquête d'avril 2026 sur la distribution du crédit bancaire, les banques ont fait état d'un nouveau durcissement net, plus fort que prévu, des critères d'octroi – les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – pour [les prêts ou les lignes de crédit aux entreprises](#) au premier trimestre 2026 (pourcentage net de banques ressortant à 10 % ; graphique 1). Les banques ont également déclaré un léger durcissement net de leurs critères d'octroi pour les [prêts au logement accordés aux ménages](#) (pourcentage net de 2 %), tandis que les critères d'octroi pour les [crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages](#) ont continué de se durcir plus fortement (pourcentage net de 15 %). Pour les entreprises, le durcissement net a été plus important que prévu lors de la précédente campagne (6 %), il s'est établi au-dessus de la moyenne historique et a représenté le durcissement le plus prononcé depuis le troisième trimestre 2023, mettant en évidence

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : <https://www.ecb.europa.eu>

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

une tendance continue au durcissement cumulé qui a débuté mi-2025. Les risques perçus pesant sur les perspectives économiques et la moindre tolérance au risque des banques ont été les principaux facteurs contributifs, les banques indiquant dans une question ouverte spécifique que les évolutions géopolitiques et relatives à l'énergie ont exercé un effet de durcissement. Certaines banques ont fait état d'un durcissement supplémentaire provenant des expositions aux entreprises à forte intensité énergétique et au Moyen-Orient. Les banques ont fait état d'un léger durcissement net des critères d'octroi des prêts au logement, tandis que les critères d'octroi des crédits à la consommation se sont encore durcis. S'agissant des prêts au logement, la perception des risques a exercé un effet de durcissement sur les critères d'octroi, tandis que la concurrence a exercé un léger effet d'assouplissement. La moindre tolérance au risque des banques et la hausse des risques perçus ont été les principaux déterminants du durcissement des critères d'octroi des crédits à la consommation. Pour le deuxième trimestre 2026, les banques s'attendent à un durcissement net généralisé et plus marqué des critères d'octroi de prêts aux entreprises et des prêts au logement consentis aux ménages, ainsi qu'à un nouveau durcissement pour les crédits à la consommation.

Les [modalités et conditions générales des banques](#) – qui sont définies dans les contrats de prêt – ont été durcies pour les prêts aux entreprises et les crédits à la consommation, mais sont restées inchangées pour les prêts au logement.

Les banques ont fait état d'une hausse nette de la [part des demandes de prêt rejetées](#) pour tous les groupes d'emprunteurs. La hausse nette de cette part a été plus forte pour les crédits à la consommation que pour les prêts aux entreprises et les prêts au logement.

Au premier trimestre 2026, les banques de la zone euro ont fait état d'une légère baisse nette de la [demande de prêts ou de lignes de crédit aux entreprises](#) (pourcentage net de – 2 % ; graphique 2), contrairement aux anticipations d'une augmentation de la demande présentées dans l'enquête précédente (6 %). La baisse nette a principalement résulté d'une diminution de la demande d'investissement fixe, partiellement compensée par une hausse de la demande de stocks et de fonds de roulement, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises (PME). Dans une question ouverte spécifique, certaines banques ont souligné que les évolutions en cours des prix de l'énergie étaient à l'origine de la demande accrue de liquidité des entreprises, tandis que d'autres ont indiqué que l'incertitude accrue et le report des investissements étaient des facteurs freinant la demande. La [demande de prêts au logement](#) est demeurée inchangée (pourcentage net de 0 %), inférieure aux anticipations des banques au trimestre précédent (3 %). La détérioration de la confiance des consommateurs et les évolutions des taux d'intérêt ont apporté une contribution négative à la demande de prêts au logement. La [demande de crédit à la consommation et d'autres prêts aux](#)

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : <https://www.ecb.europa.eu>

ménages a fortement diminué (– 11 % en pourcentage net), après une légère baisse au trimestre précédent et en contraste avec les anticipations par les banques d'une légère hausse (2 %). La demande de crédit à la consommation a continué de diminuer, reflétant une baisse des dépenses en biens durables et de la confiance des consommateurs, ainsi qu'une contribution négative du niveau général des taux d'intérêt. Au deuxième trimestre 2026, les banques s'attendent à de nouvelles baisses de la demande de prêts au logement (– 20 %) et de crédits à la consommation (– 9 %).

L'accès des banques de la zone euro aux titres de créance, aux marchés monétaires et aux titrisations s'est détérioré au premier trimestre 2026, tandis qu'il est resté globalement inchangé pour le financement de détail. La détérioration de l'accès aux titres de créance, la plus importante depuis le premier trimestre 2023, a résulté à la fois des titres à court terme et des titres à moyen et long terme. Les banques prévoient une détérioration de l'accès aux titres de créance, au financement de détail et au financement sur les marchés monétaires, ainsi qu'aux marchés de la titrisation au cours des trois prochains mois.

Les banques de la zone euro ont déclaré que les ratios de prêts non performants (NPL) et les autres indicateurs de qualité de crédit avaient eu un effet de durcissement net sur leurs critères d'octroi de prêts aux entreprises et de crédits à la consommation au premier trimestre 2026, tandis que les critères d'octroi de prêts au logement n'ont globalement pas été affectés. Les banques ont indiqué que la perception plus élevée du risque, la moindre tolérance au risque, les pressions résultant des exigences prudentielles ou réglementaires et les coûts liés aux opérations d'assainissement du bilan ont contribué au durcissement net. Pour le deuxième trimestre 2026, les banques de la zone euro s'attendent à un nouvel effet de durcissement de la qualité du crédit sur leurs critères d'octroi pour les prêts aux entreprises et, plus nettement, pour les crédits à la consommation.

Les banques ont fait état d'un impact neutre des décisions de la BCE relatives aux taux directeurs sur leurs revenus nets d'intérêts au cours des six derniers mois, avec un léger impact négatif sur les marges compensant un léger impact positif des volumes. Les banques de la zone euro s'attendent à un effet de marge plus important et à un effet volume plus faible des décisions de la BCE relatives aux taux directeurs au cours des deux prochains trimestres, avec un effet global positif sur la rentabilité.

En réponse à une nouvelle question sur les activités de titrisation des banques et leur impact sur l'activité de prêt, près de la moitié des banques de la zone euro ont déclaré utiliser soit des titrisations classiques, soit des titrisations synthétiques. Le transfert de risque significatif synthétique (TRS) est la forme de titrisation jugée importante que les banques de la zone euro citent le plus souvent, suivie par la titrisation classique hors TRS et la titrisation classique TRS. Les banques de la zone euro ont

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : <https://www.ecb.europa.eu>

identifié la libération de fonds propres pour l'émission de nouveaux prêts comme la principale motivation pour la titrisation des prêts, suivie par l'amélioration de la position de liquidité des banques, la gestion des risques de crédit, l'amélioration de l'accès au financement, le respect des exigences réglementaires ou prudentielles, le suivi des tendances du marché et la distribution de fonds propres. Les fonds d'investissement privés, les sociétés d'assurance et les fonds de pension ont été présentés comme les investisseurs les plus importants achetant des prêts titrisés, suivis des institutions supranationales, des autres banques et des autres institutions financières non bancaires. Les banques ont indiqué que la titrisation a contribué à soutenir les volumes de prêts sur l'ensemble des compartiments de marché au cours de l'année écoulée, en particulier pour les prêts aux entreprises, tandis que sa contribution à l'assouplissement des critères d'octroi au cours de la même période a été minime. Pour l'avenir, les banques anticipent un impact de plus en plus positif de la titrisation sur les volumes de prêts dans tous les compartiments au cours de l'année prochaine, en particulier pour les prêts aux entreprises.

L'enquête trimestrielle sur la distribution du crédit bancaire a été mise en place par l'Eurosysteme pour améliorer sa compréhension des comportements des banques de la zone euro en matière de prêt. Les résultats présentés dans l'enquête d'avril 2026 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au premier trimestre 2026 et sur les changements attendus au deuxième trimestre 2026. La campagne d'avril 2026 a été réalisée entre le 19 mars 2026 et le 7 avril 2026. Au total, 161 banques ont été interrogées pour cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

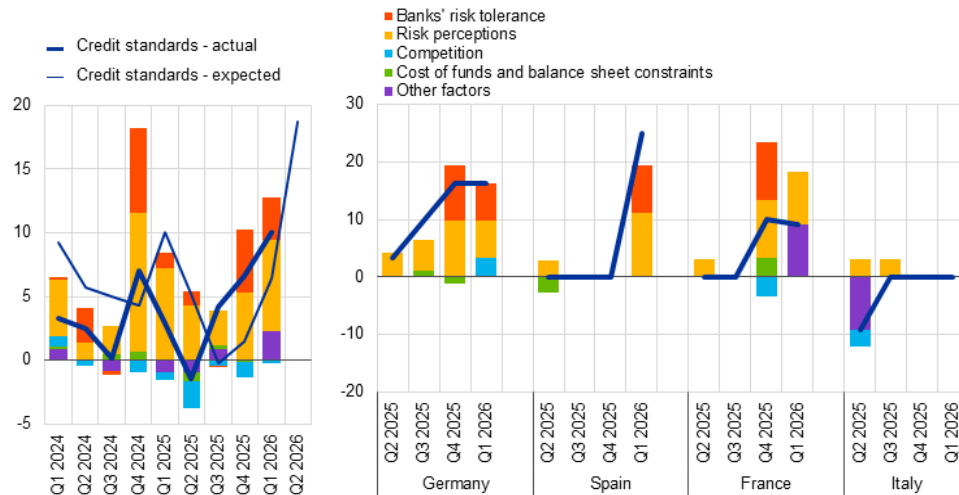
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : <https://www.ecb.europa.eu>

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



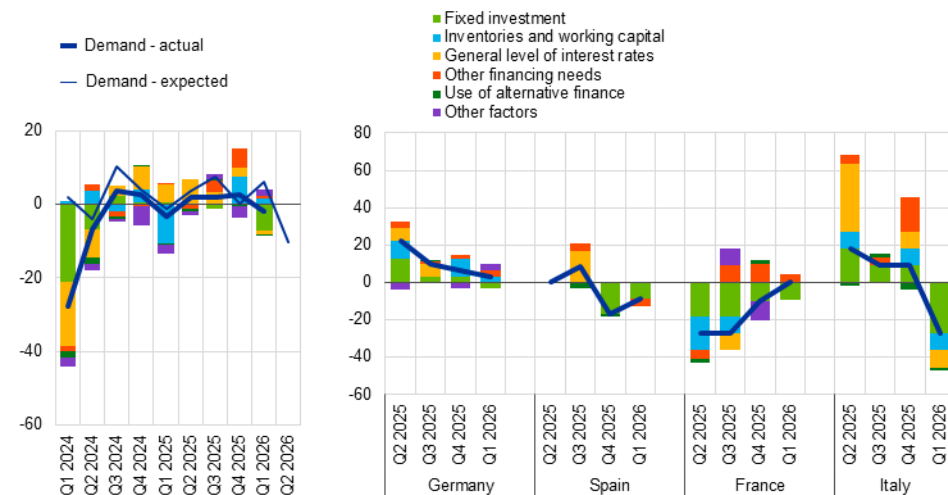
Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à une moyenne des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications des critères d'octroi. Les données se rapportent à la [zone euro](#) et aux [quatre plus grands pays de la zone euro](#).

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme du pourcentage de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme du pourcentage de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à une moyenne des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications de la demande de prêts. Les données se rapportent à la [zone euro](#) et aux [quatre plus grands pays de la zone euro](#).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : <https://www.ecb.europa.eu>

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#)

au : +49 (0) 69 134495686.

Notes

- Un [rapport relatif à cette campagne d'enquête](#) est disponible sur le site internet de la BCE, ainsi qu'une [copie du questionnaire](#), un [glossaire des termes](#) utilisés dans l'enquête et un [guide utilisateur](#), accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête.
- **Les séries relatives à la zone euro et les séries nationales** sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du [portail de données de la BCE](#). Les [résultats nationaux](#), publiés par les différentes banques centrales nationales, peuvent être obtenus sur le site internet de la BCE.
- **Pour des informations plus détaillées** concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler-Ulbrich (P.), Dimou (M.), Ferrante (L.) et Parle (C.), « [Joyeux anniversaire, BLS - 20 ans d'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro](#) », *Bulletin économique*, n° 7, BCE, 2023, et Huenekes (F.) et Köhler-Ulbrich (P.), « [Quelles informations l'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro fournit-elle sur les évolutions futures en matière de prêts ?](#) », *Bulletin économique*, n° 8, BCE, 2022.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : <https://www.ecb.europa.eu>